

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
M. Dionis du Séjour et M. Demilly

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer le mot :
« annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement précédent.